CONDITIONS :

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance.

Au bout de chaque mois ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra discontinuer son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du mois courant.

Les avis publiés en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui en auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne se a reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer l'abonnement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR LOUISVILLE, CINCINATI & PITTSBURG.

Le bateau à vapeur OHIO, capitaine Jesse Hart, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

TOURNE & BECKWITH,
25 mars No. 28, Nouvelle-Levée.

A VENDRE.

Le bateau à vapeur WALTER SCOTT, ayant été complètement réparé, est offert en vente. Pour les conditions, s'adresser au capitaine Carver, à bord, ou à

10 fév HARRISON, BROWN & CO.

POUR LE HAVRE.

Le navire fin voilier BOREAS, capit. Babridge, pourra recevoir 10 passagers dans la chambre, ayant de beaux emménagements, et partira dans 5 jours. S'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la presse à coton de la Levée, ou à

THEOD. NICOLET & CO.
26 mars No. 30, rue Toulouse.

POUR MARSEILLE.

Le navire DUBLIN PACKET, capitaine John R. Butler, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton, ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à

25 mars A. QUERTIER & ROUTIN.

POUR LE HAVRE.

Le market le CREOLE, capitaine Page, partira le 10 du mois prochain. Pour fret ou passage, s'adresser à

21 mars—7 HAGAN, NIVEN & CO.

POUR MATAMOROS.

La goélette HELEN MAR, (tirant peu d'eau) capitaine B. F. Hanna, ayant une partie de son chargement engagé, partira immédiatement. Pour fret ou passage, ayant de bons aménagements, s'adresser à bord vis à vis les magasins bleus, ou à

19 mars—jl E. W. GREGORY.

POUR LIVERPOOL.

Le navire de première classe, SARAH & CAROLINE, capitaine Priner, peut recevoir 200 balles de coton. S'adresser à

14 mars LINCOLN & GREEN.

POUR BALTIMORE.

Le brick AMAZON, très fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Hagg, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de bons aménagements, s'adresser au poteau No. —, ou à

HARRISON, BROWN & Co,
12 mars rue Royale No. 117

POUR LIVERPOOL.

Le navire HENRY, doublé et chevillé en cuivre, de première classe, capitaine Nowell, a la plus grande partie de son cargaison, et partira bientôt. Pour fret de 200 balles de coton, s'adresser à

I. OGDEN & Co,
13 mars rue Gravier, No. 60.

POUR LE HAVRE.

Le navire fin voilier de première classe AUSTERLITZ, capitaine Wm. Hammond, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira immédiatement. Pour fret de 2 à 300 balles de coton ou passage, s'adresser à Fz. PERRET & GALLY,
19 mars rue Royale, No. 59

DEMANDE—Un bon navire pour compléter de 8 à 900 balles de coton à un port de la Baltique, s'adresser à I. OGDEN & CO,
19 mars rue Gravier, No. 60

POUR LE HAVRE

Le packet FLORIDA, fin voilier doublé en cuivre, capitaine Moran, partira sous peu de jours, et peut recevoir 300 balles de coton, pour fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou face du poteau No. 76, ou à

I OGDEN & CO,
13 mars rue Gravier, No 60.

POUR LE HAVRE.

Le brick neuf BALTIMORE, fin voilier, capitaine Sauw, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 200 balles, s'adresser à J. LE BLANC,
8 mars rue Royal, No. 103

A FRETER.

La goélette ECLIPSE, fine voilière, capitaine Leidersdorff, de 350 tonneaux, est prête à recevoir un fret pour un port quelconque. S'adresser à

JULES LE BLANC,
4 mars 1. rue Royale, No. 103.

POUR LIVERPOOL.

Le navire AMBASSADOR, capitaine Upton, pourra prendre 250 balles de coton, pour le port ci-dessus.

1 mars LINCOLN & GREEN.

ON désire trouver à louer, une Maison de quatre appartements. On donnera la préférence pour une située dans la rue St. Pierre à celle du Canal. S'adresser par écrit, en donnant des détails, à la boîte, No. 325, à la poste. 22 fév

A LOUER.—Un vaste Magasin d'entrepôt, de 80 pieds de longe, sur 40 de large, situé rue St. Philippe, entre Royale & Bourbon. Pour les conditions, s'adresser au soussigné.

13 janv B. DUPUY.

A LOUER.

La maison en briques à trois étages, (*Free port*) entre les rues du Port et St. Ferdinand, s'adresser

15 fév T. NICOLET & Co.

CALIGRAPHIE.

MESSRS. J. P. & R. DOLBEAR ont l'honneur d'informer les habitants de la Nouvelle Orléans, qu'ils sont de retour et ont ouvert leur aca démie d'écriture dans leur ancien local, rue du Canal, No. 48, où ils peuvent montrer de nombreux exemples des progrès de leurs élèves dans cette branche. Les personnes qui ne purent compléter leurs de la mauvaise saison sont engagées à le faire sans aucuns frais additionnel. Les dames qui le désirent peuvent recevoir des leçons chez elles. Les témoignages suivants sont insérés pour la satisfaction des personnes qui n'ont pas encore été à même d'apprécier le résultat de cette méthode d'instruction.

De son Excellence le Gouverneur Roman.

J'ai examiné avec attention le système d'écriture enseigné par M. Dolbear et c'est avec plaisir que je certifie de sa supériorité sur toute autre méthode que je connaisse. M. Dolbear ayant donné des leçons particulières dans ma famille je pense que ce n'est que justice de ma part d'ajouter que je le crois digne de la confiance du public autant par la rectitude et l'aménité de son caractère que par les progrès rapides qu'il fait faire aux personnes qui reçoivent ses leçons. A. B. ROMAN.

Nouvelle Orléans, 2 janvier 1832.

Nouvelle-Orléans, 15 mai 1832.

Sur l'invitation de M. Dolbear, professeur d'Ecriture en cette ville d'après le système Carstair, nous avons examiné avec soin des exemples d'écriture de ses élèves depuis l'âge de 9 jusqu'à 50 ans, écrite à différentes époques de leurs d'instruction et après cet examen c'est avec un vive satisfaction, que nous pouvons attester les progrès rapides sinon sans pareils qui ont été faits. D'après les exemples que nous avons vu et l'examen du système nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer que nous pensons l'opinion généralement reçue que le système est grandement supérieur à tout ce qu'on a enseigné jusqu'à présent. Si une écriture lisible, élégante, courante et de bon goût est un talent utile ou désirable c'est d'après les principes de ce système qu'on peut l'acquérir. Nous sollicitons donc l'attention du public en faveur d'une instruction dont les résultats sont si utiles.

A. B. ROMAN, Gouverneur de la Louisiane.
Le révérend Mr. C. MAENHAUT.
A. GRAILHE.
J. W. EGNEW.
D. MORPHY.
D. PRIEUR, maire de la Nouvelle-Orléans.
Le révérend G. L. NASH.
Le révérend G. WINSTER.
Wm. C. POPE.

LES soussignés offrent à vendre : 500 livres de Salsepareille; 5 barils de Miel blanc; 25 caisses de Fruits de la Havane; 10 do. de Cantou; 6 do. [illegible]; 2 do. Prunes en boîtes et en jarres; [illegible] barils Graines d'oiseau; 100 caisses [illegible]; 2 barils do. de Limon; 100 do. du Natanel; Peppermint en barils et par gallon; Stenghon's Bitters do.

H. BONNABEL & FRERES,
13 m pharmaciens, rue Toulouse.

DEPOTS DE VOITURES.

RUE DE LA DOUANE, N°. 12 & 14.

Reçu par la marine Huntsville et par d'autres navires dernièrement arrivés, 4 voitures très bon faites ; des [illegible] à 1 et 3 chevaux, à sièges changeants.—Aussi : 1 [illegible] C et Elysée ; 2 tilbouches à 2 chevaux, 4 [illegible] divers genres en cabriolets faits dans le meilleur genre, à coûtant garantis ; tilbury, &c. Ces derniers articles [illegible] en magasin forment un assortiment aussi complet qu'il est possible d'en trouver dans les états de l'Ouest et sont à vendre à bon marché.

[illegible] R. WALTON

AVIS.

EN vertu d'un ordre de saisie provisoire à moi adressé, par Thos. John N. Duncan, juge conseiller de la cour de paix de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire de G. L. Robinson et W. Millet, contre Ch. Morton. J'ai saisi provisoirement une certaine jument rouge et toutes personnes intéressées sont par le présent citées d'avoir à comparaître dans les quinze jours de cette publication pardevant la dite honorable cour, pour répondre à la ditte demande.

2 avril—3(p15) B. BEAUREGARD, marshal.

Senimons & Rodriguez vs. la goélette Messenger, capitaine Locke et propriétaires.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. F. Smith, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le samedi, 3 mai, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, la goélette Messenger, ses agrès, et appareux, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.

Conditions : Comptant.

2 avril B. BEAUREGARD, marshal

Duverly Saucier *contre* A. J. Bertrand.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable J. N. Duncan, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, samedi, 3 mai 1834, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure St-Louis et Chartres,

La goélette ELIZABETH, ses agrès et appareaux, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions : comptant.

2 avril B. BEAUREGARD, marshal.

ENTRÉE à la geole de la paroisse St. Jacques, la négresse nommée EDMOND PETERS, se disant appartenir à M. Dubuys & Longé, à la Nouvelle-Orléans, ayant une Presse à Coton au faubourg Ste. Marie. Le dit nègre est âgé d'environ 30 ans; taille de 5 pieds 10 ou 11 pouces, mesure anglaise. Le propriétaire de dit esclave est requis de le retirer de la geole en se conformant à la loi.

Paroisse St. Jacques, le 26 mars 1834,

1 avril—3 MICHEL SANSON, dép. shériff.

ENTRÉE à la geole de la paroisse St. Jacques, la quarteronne LAILA ou LOUISA, et appartenant à M. Williams Grimes, à la Nouvelle-Orléans. Elle est âgée de 25 à 30 ans, taille de 5 pieds [mesure anglaise] ayant plusieurs dents de moins à la machoire supérieure; elle fait que son maître est commis chez M. Nolin, marchand de ferraille. Le propriétaire est requis de la retirer de la geole en se conformant à loi. Paroisse St. Jacques, 26 mars 1834.

1 avril—3 MICHEL SANSON, dép. shériff.

AVIS—Le soussigné devant partir pour France du 5 au 10 d'avril prochain, invite les personnes qui lui doivent ainsi que celles auxquelles il peut devoir de vouloir bien solder et régler leurs comptes dans le plus bref délai.

S. MITAUD,
22 mars—10,3ps rue St. Pierre, No. 94.

Bureau de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

LES souscripteurs au fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, sont requis de transmettre leurs titres au bureau de M. P. Soulé, avocat, rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, afin que lesdits titres puissent être soumis aux conseillers légaux nommés par la Direction pour les examiner, et en faire leur rapport à la Banque, et que les hypothèques qui doivent garantir le paiement des bonds à émettre, soient immédiatement fournies.

Ceux des souscripteurs qui, à dater d'aujourd'hui, n'auront pas transmis leurs titres dans le délai de soixante jours (pour la ville) et quatre vingt dix jours (pour la campagne), seront considérés comme renonçant aux droits et privilèges qui pourraient résulter de leur souscription.

Nouvelle-Orléans, 22 mars 1834.

Par ordre de la Direction,

24 mars—3m E. BARAU, secrétaire.

LECONS D'ECRITURES

Donnés au No. 48, rue du Canal.

T. P. & R. DOLBEAR informent respectueusement les personnes qui ont l'intention de prendre des leçons, de profiter du peu de temps qu'ils ont à rester en ville, attendu qu'ils partiront plutôt qu'ils le croyaient.

14 mars

DOYLE & MAY,
PEINTRES.

ONT l'honneur d'informer leurs amis et le public, qu'ils ont transféré leur établissement de No. 77, au No. 45, de la rue de la Douane, tout près de la rue de Chartres, où ils continuent à exécuter tous les ouvrages de leur profession, et ils espèrent par la prompte exécution des demandes qui leur se ont faites, et leurs prix modérés, mériter la continuation de l'encouragement du public.

Ils exécutent parfaitement les bois et les marbres ci-après nommés :

BOIS.	MARBRES.
Acajou, Chêne de toutes qualités,	Egyptien noir, &c.
Erable, œil d'oiseau,	Gialla et antique.
Bois de satin,	Oriental ou vert antique.
Racine d'érable,	Jaspé.
Bois noirs,	Granite de Darby et du Potomac.
Rose, &c.	Marbre blanc italien,
Ebène,	de Sienne & Brocatella.
Ormeau,	Gris américain, &c.

On peut en voir des échantillons à leur établissement, où se trouvent toujours à vendre, de l'huile, des vitres, du vernis, &c. 12 mars

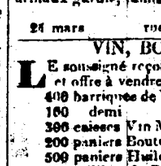

LES soussignés ont reçu par le navire Marengo, les articles suivants :

Douce amère, racine de guimauve, fleurs de mauve, do. coquelicot; do. violettes; do. bourache; do. rose de Provins; racine de turbith ; écorce de grenadier sauvage ; acide citrique; acide acétique concentré, sirop de violettes; tridace; hydriodate de potasse; do. de fer; acetate de morphine; huile de croton; do. euphorbia latiris; extrait de ralaniah; urinaux garnis; lamis assortis, bandages, &c.

F. ORIOL & CO,
24 mars rue Condé, vis-à-vis la rue Madison.

VIN, BOUTEILLES &c. &c.

LE soussigné reçoit par le navire Henry, de Marseille, et offre à vendre les articles suivant :

400 barriques de Vin;
160 demi do. do.
300 caisses Vin Muscat;
200 paniers Bouteilles
500 paniers Huile d'Olive;
500 milliers de Bouchons;
100 paniers d'Anisette;
200 caisses Salaisons assorties;
40 do. Vermicelle; 100 Jars à eau;

Aussi en magasin—16 demi pipes d'Eau de Vie Cognac, le tout ayant droit à l'exportation.

L. G. SASSINOT,
5 mars rue St. Louis, No. 90.

$25 DE RECOMPENSE.

EST parti marron de la raffinerie de la Louisiane, le nègre JACQUES, domestique et cocher, âgé d'environ 24 ans, taille de 5 pieds 6 pouces américains, parlant l'anglais et le français, il a une plaie à la jambe l'ayant eu cassée, figure maigre; il avait sur lui un pantalon et habit de drap noir, un crêpe à son chapeau. S'adresser à MM.

28 déc—jf FORSTALL & CO.

MME. FANNY FRYER, a l'honneur d'annoncer aux Dames que, voulant partir pour la France, et renouveler son magasin, elle offre à vendre toute espèce de marchandises à très bas prix, telles que : Soiries, Foulards, Mousseline blanche, Jaconas, Mousselines teintes, Cambresons en tous genres, et beaucoup d'autres articles. Elle vient aussi de recevoir un assortiment de chapeaux de printems. Elle les mettra en vente le 26 de ce mois.

25 mars

50 PIASTRES DE RECOMPENSE.

LA récompense ci-dessus sera donnée pour la découverte et l'appréhension des voleurs qui sont entrés forcément dans ma maison, rue de la Douane, No. 110, dans la nuit du 20, et en emportèrent un tiroir d'acajou, une quantité de cuillères d'argent, à manches d'ivoire, une paire de pincettes à sucre, 3 paires de bottes neuves et plusieurs autres objets. Les cuillères étaient marquées M. E. W. Le tiroir qui contenait ces objets appartenait à un buffet et portait une loupe de verre taillé.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque convaincra les susdits voleurs, ou une proportionnée pour tous renseignements qui pourront conduire à les découvrir

M. WALTON.

23 déc—jf rue de la Douane, nos. 12 et 14.

AUX ENTREPRENEURS.

LE soussigné vient de recevoir sur la Levée, une quantité de Pierres grès pour seuils, linteaux et pour des pris raisonnables.

Il a également fait un arrangement avec le propriétaire une carrière qui a un grand établissement à vapeur pour scier les pierres. On doit lui délivrer les pierres sous un mois d'ordre, ce qui le mettra à même d'avoir constamment à vendre une grande quantité de toutes espèces de pierres de construction. Pour voir les échantillons des pierres et de la carrière, s'adresser à son établissement rue Royale, No. 292. S. LENKINE,

N. B. Il fait les grilles et les dessus de cheminée contenant les tombes en grave les, inscriptions, le tout exécuté avec goût. [illegible] S. L.

VENTES PAR LE MAGISTRE.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister—Mercredi, 16 avril prochain, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de Spence ou mineure Young, l'esclave suivant, savoir :

Catherine, négresse âgée d'environ 30 ans, un peu cuisinière blanchisseuse et domestique de maison.

Conditions de la vente : 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

14 mars W. F. C. DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testaments—Samedi, 3 mai, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Toussaint Marot, l'esclave ci après décrit, savoir :

Sally, négresse âgée de 20 ans, blanchisseuse s'étant absentée deux fois.

Conditions de la vente : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque sur la propriété. Par ordre de la Cour.

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé chez T. Seghers, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 28 mars

COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS, pour le District de l'Est de la Louisiane.—*Jean Gaste Ballon vs. Pierre Gazzie.*—En vertu d'un writ de fieri facias donné dans l'affaire ci-dessus, et adressé au marshal du district, j'ai saisi et j'offrirai en vente de marshal, en face de la maison de cour de la paroisse de la Pointe-Coupée, le samedi, 12 d'avril prochain, entre 10 heures du matin et à 3 heures de l'après-midi, tous les droits, titres, intérêts et réclamations de Sébastien Moriart, sur la propriété suivante, savoir ; Une certaine pièce de terre située dans la dite paroisse, faisant face sur le fleuve Mississipi et mesurant 11 arpents, sur la profondeur ordinaire de 40 arpents bornée d'un côté par la propriété de E. Morfield, f. e. l., et bornée de l'autre côté par la terre de Ducros.

Conditions: comptant avec estimation.

J. PARKINSON,
26 mars—3 Dép. marshal des E. U.

TRAITES sur New-York, à vendre par.

JULES LE BLANC,
28 mars rue Royale, No. 103

UN jeune homme arrivé d'Angleterre et qui y a été employé pendant 8 ans, dans une maison de commerce, excellent teneur de livres et très bien recommandé dans cette ville, désire de l'emploi. S'adresser par lettre au No. 258, bureau de poste. 28 mars

Boîtes pour le marché Mexicain.

LE soussigné vient de recevoir plusieurs caisses de Boîtes convenables au marché mexicain, il offre de les vendre à bon marché.

Rue de la Vieille-Levée, No. 40, près de la Maison bleue. 28 mars

AVIS.

LES Catholiques Romains de l'Eglise St. Louis ayant droit de voter, sont prévenus qu'une élection de neuf Marguilliers aura lieu le lundi, 7 avril prochain, depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 heures après-midi, pour remplacer MM. H. Pédesclaux, B. Montreuil, J. Bermudez, P. Labatut, J. M. Kennedy, W. F. C. Duplessis, J. L. Prévost, T. Mossy et F. Gaiennié dont le temps d'exercice expire.

La dite élection durera un seul jour conformément à l'acte de la législature approuvé le 6 mars 1830, et aura lieu dans une des maisons du Presbitaire, face à la Place St. Antoine.

26 mars—11 Chs. BOLOT, secrétaire.

AVIS D'EXECUTEURS.

LES créanciers de la succession de Martin Fierdebras, sont prévenus de présenter au soussigné, leurs réclamations dûment prouvées, &c., contre la dite succession sous 10 jours au plustard, afin de faire un tableau et une distribution des fonds entre les créanciers.

J. CULBERTSON,
25 mars—10 avocat de l'exécuteur.

TRAITES au Boston, à vendre par

25 mars LINCOLN & GREEN.

PLANCHES DE CYPRE—6,000 pieds de planches, en débarquement et à vendre par

TOURNE & BECKWITH,
25 mars No. 28, Nouvelle-Levée.

LAFAYETTE PORTER-HOUSE.

Rue Bienville. No. 21.

WEBB BAGNAL & WEBB tiennent constamment à leur établissement un assortiment de Bière, petite bière et cidre de New-York de première qualité, qu'ils offrent à vendre à bon marché,

☞ 300 grosses bouteilles à bière et une grande quantité d'excellents bouchons, à vendre à bon marché,

28 février

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'hon. Chs. Maurian juge, mars 24 1834.—No. 7339—Camille Fèlhe contre ses créanciers.—La cession des biens par le dit pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le profit de ses créanciers ; il est ordonné par la cour, qu'une assemblée de ces dits créanciers ait lieu en l'étude de Louis Ferand, not. pub. le Samedi 26 avril prochain, afin d'y délibérer alors sur les affaires du pétitionnaire, et que jusque là toutes procédures contre sa personne et ses biens soient suspendues.—Il est de plus ordonné que Mr. Robert Preux, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la cour—Bureau du greffier.

25 mars—10,2ps P. A GUYOL, Dép. Gref.

COUR DE DISTRICT—*H. W. Palfrey* contre *ses créanciers* et les créanciers de *Palfrey, Dyson & Co.*—No. 10,362—Mardi, 25 mars 1834.—Sur motion de C. M. Conrad, avocat pour les syndics des créanciers de l'insolvable, et sur enrégistrement du tableau de distribution dans cette affaire, il est ordonné par la cour que les créanciers et autres personnes intéressées, aient à déduire d'ici au lundi 7 avril prochain, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution ne serait pas homologué et confirmé conformément à la loi.

Extrait des minutes.

27 mars—10 JOHN L. LEWIS, greffier

CHAPEAUX
SOULIERS & BOTTES.
A L'ENSEIGNE DES
DEUX BOTTES D'OR.

Nos. 79 et 92, rue de la Levée.

LES soussignés informent respectueusement leurs amis et leurs connaissances, qu'ils ont reçu par les derniers arrivages du nord, un grand assortiment de Chapeaux, Bottes, Brodequins et Souliers, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés en gros et en tail.

14 mars—1 WM. HOLMES & CO.

A VENDRE—Tabac de Natchitoches, en carrettes de 4 et 10 livres, en gros et en détail. S'adresser à

P. DUBERTRAND,
25 mars rue St. Louis, No. 128

POISSON TAMBOUR—4000 livres poisson-tambour, propre à l'usage des habitations, à vendre par Lexy & Whiting, mardi, 1er. avril, à 4 heures de l'après-midi, à l'encognure des rues Juba et Nile. Levée.

TOURNE & BECKWITH,
31 mars Nos. 28 et 29, Nouvelle-Levée.

Magasins d'articles nouveaux de Paris.

Rue de Chartres, No. 182.

ALEXANDRE PAYA, se disposant à partir pour Paris, offre à vendre à des prix modérés, un joli assortiment de librairie, littérature, romans nouveaux, pièces de théâtre, &c., parfumerie fine, bijouterie en or et dorée, montres de Lépine, pour hommes et pour femmes, tableaux à l'huile, gravures et lithographies en tout genre, parapluies fins, cannes à épée, à poignard et de fantaisie, pistolets d'argon et de poche, coutellerie fine, couteaux-poignard, et poignards à gaine, gants en soie et en fil d'écosse, cravattes noires en gros grains et satin, cols d'été en couleur et blancs, chemises en toile en perkale et guingam, casquettes, portefeuilles, brosses à tête, pour habit, &c., flambeaux en bronze et plaqués, papier à lettres fins et divers articles de bureaux, fusils et ustensiles de chasse, pupitres à musique, belles guitares et jolis miroirs de voyage. Il prie les personnes qui lui doivent de vouloir faire solder leur compte dans un court délai. 8 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—No. 7281—*Jackson Oliver* contre *ses créanciers.*—Sur enrégistrement du tableau de répartition, et sur motion de Messieurs Carlesson et Lockett, avocats du syndic, il est ordonné que toutes personnes intéressées aient à déduire, dans les dix jours, les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles ledit tableau ne serait pas homologué, et les fonds répartis en conséquence. Par ordre de la cour,

Bureau du Greffier, 31 mars 1834.

1 avril—3 F. BUISSON, dép. gref.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse en et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Chs. Maurian, juge—No. 7302—*P. Dubertrand* contre *ses créanciers.*—Pétition pour demander du temps.—Après avoir lu et entré la pétition et la cédule dans cette affaire ; il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu le samedi, 19 d'avril prochain, en l'étude de M. Octave de Armas, notaire public, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et qu'en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues. Il est de plus ordonné que M. A. Morphy, soit nommé pour représenter les créanciers absens.

Par ordre de la cour,

Bureau du Greffier, 17 mars 1834,

18 mars—10,3ps F. BUISSON, dép. gref.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—24 mars 1834.—No. 7232—William Story *contre* ses créanciers—La pétition et cédule dans cette affaire ayant été lue et enrégistrée. Il est ordonné que les créanciers du dit pétitionnaire aient à paraître à la cour, le mardi, 15 d'avril prochain, afin de déclarer pourquoi la pétition du débiteur maintenant en prison, ne serait pas accordée, et pourquoi jusqu'au dit jour toutes procédures contre sa personne et ses propriétés ne seraient pas suspendues.

Par ordre de la cour,

25 mars—7,3ps F. BUISSON, dép. gref.

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR des Preuves—Vente par le Register des Testaments—En vertu de deux ordres remis par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et Paroisse de la Nouvelle Orléans, le 27 Février dernier, sur la demande des exécuteurs de feu Samuel Livermore et du tuteur des légataires.

Il sera exposé en vente par le soussigné, Register des Testaments, Samedi le 19 Avril à midi, à la Bourse les propriétés ci après décrites appartenant à la succession du dit défunt, savoir :

1o. Les SIX TERRAINS, situés au faubourg Ste Marie et désignés par les numéros deux, trois, quatre, cinq six et sept, sur un plan dressé par Richard Delafield, en Mars 1832; lesdits Terrains sont contigus et mesurent, en mesure anglaise, chacun, vingt sept pieds de face à la rue Carondelet, entre les rues St. Joseph et Julie sur 127 pieds dix pouces de profondeur plus ou moins, seront vendus à deux, trois, quatre et cinq ans de crédit, du huit Février dernier (1834) en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement; les billets donnés pour les trois derniers termes portant intérêt à raison de huit pour cent par an du huit Février 1836.

2o. Les sept LOTS DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés à l'encognure des rues Hevia et Carondelet, au faubourg Ste. Marie, et désignés par les lots numérés deux, trois, quatre, cinq, six, sept et huit, sur un plan dressé par Louis Joseph Pilié, daté le 29 Juin 1832 : lesdits terrains furent acquis par ledit défunt de James Pusch, John Davey Bein et James Boyd Hullin, par acte passé pardevant G. R. Stringer, alors notaire, le 8 avril 1833, seront vendus à un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf et dix ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant intérêt à raison de six pour cent par an de leur date respective, avec hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement.

3o. Le LOT DE TERRE No. 104, acquis par le défunt et S Edward Yorke, situé au dit faubourg Ste. Marie, entre les rues Girod et Julie, mesure 60 pieds de face à la rue Carondelet, sur 120 pieds de profondeur et est borné du côté de la rue Girod par le Lot No. 105, et du côté de la rue Julie par les lots Nos. 102 et 102, lequel lot sera vendu, en entier, par consentement du dit S. Edward Yorke ; un plan de ce lot de terre sera exhibé à la vente.

33 Lots de terre, acquis de la Compagnie du Canal et de la Banque de la Nouvelle Orléans.

Le Lot No. 2 ayant 26 pieds de face à la rue Carondelet, sur 158 pieds de profondeur a une allée de 25 pieds de l'usage commun des lots Nos. 10, 11, 12, 13, 14, 16 et 27.

Le lot No. 10 ayant les mêmes dimensions,
Le Lot No. 11 " " do
Le Lot No. 12 " " do
Le Lot No. 13 " " do
Le Lot No. 14 " " do
Le Lot No. 15 " " do
Le Lot No. 16 " " do
Le Lot No. 17 " " do formant l'encoignure des rues Carondelet et St-Joseph.

Le Lot No. 18 mesurant 26 pieds de face à la rue St. Joseph, sur 220 pieds de profondeur à une allée d'un usage commun, de 16 pieds de large, avec les lots 19, 20, 21, 22 et 23.

Le Lot No. 19 ayant les mêmes dimensions.
Le Lot No. 20 " " do
Le Lot No. 21 " " do
Le Lot No. 22 " " do
Le Lot No. 23 mesurant 28 pieds, sur 120.
Le Lot No. 34 " " Dans le morceau de terre, de forme irrégulière qui se trouve entre les rues St. Joseph et des Tritons, mesurant 25 pieds de face à la rue St. Joseph et 25 pieds à la rue des Tritons, sur 104 pieds 3 p. de profondeur sur la ligne du lot No. 33 et 94 pieds 4 p. aussi de profondeur sur la ligne du lot No. 36

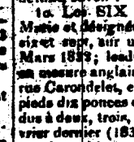

LOTS DE TERRE dans l'Ilet, et borné par les rues Baronne, Philippe, Julie et des Tritons.

Le Lot No. 64 mesurant 26 pieds de face à la rue Julie sur 120 pieds de profondeur à une allée de 15 pieds, d'un usage commun des lots 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73 et 74.

Le Lot No. 65 ayant les mêmes dimensions.
Le Lot No. 66 " " "
Le Lot No. 67 " " "
Le Lot No. 68 " " "
Le Lot No. 69 " " "
Le Lot No. 70 " " "
Le Lot No. 71 " " "
Le Lot No. 72 " " "
Le Lot No. 73 " " "
Le Lot No. 74 ayant 29 pieds huit pouces de face à la rue Julie sur 125 pieds de face à la rue Baronne, lequel doit former l'encoignure.

LOTS dans l'Ilet borné par les rues Philippe, Julie et des Tritons et "Mobile Landing."

Le lot No. 101, ayant 25 pieds de face au Mobile Landing sur 109 pieds 3 pouces de profondeur entre les lots nos. 100 et 102.

Le lot No. 145 ayant 25 pieds de face sur "Julia street Landing," entre les rues du Cirque et St. Pierre.

Lot no. 131, ayant 26 pieds de face au "Julia street Landing," et 25 pieds huit pouces dans le fonds sur 120 pieds de profondeur, borné par les lots nos. 130 et 132.

SIX lots de terre entre les rues St. Pierre St. Paul et Julia street Landing.

Lot no. 145, ayant 26 pieds de face au "Julia street Landing," sur 23 pieds 8 pouces dans la profondeur et 120 pieds de face à la rue St. Pierre, formant encoignure.

Lot No. 146 ayant 26 pieds sur 120.
Lot No. 147 mêmes dimensions,
Lot No. 148 " "

LOT de Terre, entre la rue du Bassin et le Faubourg Saulet.

Lot no. 320, ayant 25 pieds de face au Covington Landing, sur 100 pieds de profondeur, borné par les lots 319 et 321.

Ces 33 lots de terres furent acquis par le défunt de la Compagnie du Canal et de la banque, par acte au rapport de Greenbury Rid. Stringer, alors notaire, le 13 avril, 1832, et dans l'acte de vente, il est stipulé que l'acquéreur aura le privilège de renouveler les deux derniers termes de paiement d'année en année, mais non au-delà de dix ans en payant un intérêt de huit pour cent par an, en avance, l'acquéreur devant avoir le bénéfice de cette clause.

Un plan de quelques susdits lots, peut être vu à l'étude de Félix Grima, notaire public, successeur de G. R. Stringer, et une copie sera exhibée à la vente.

5o. HUIT Lots de Terre, situés au faubourg Delord, dans les rues Pocyfarré et Foucher, désigné par les nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8, sur un plan dressé par C. F. Zimpel, député voyer de la ville, le 7 avril 1833.

Le lot no. 1 formant l'encoignure des rues Foucher et Pocyfarré, mesurant 22 pieds 1 pouce et 5 lignes de face à cette dernière rue, sur 103 pieds 8 pouces de profondeur et face à la première.

Le Lot No. 2 att. au lot No. 1, et ayt. les mêmes dim.
Le Lot No. 3 " " No. 2, " do do
Le Lot No. 4 " " No. 3 " do do
Le Lot No. 5 " " No. 4, " do do
Le Lot No. 6 attenant au lot No. 5, mesurant 22 pieds 1 pouce et 5 lignes de face, sur une profondeur de 132 pieds 8 pouces.
Le Lot No. 7 att. au lot No. 6, et ayt. les mêmes dim.
Le Lot No. 8 mesurant 30 pieds de face à la rue Foucher sur une profondeur de 110 pieds 8 pouces et 1 ligne, lequel lot attenant dans toute son étendue aux lots no. 1, 2, 3, 4 et 5 et est borné dans sa profondeur par une partie du lot no. 6.

6o. VINGT-QUATRE Lots de Terre, situés au faubourg Lacourse, dans l'Ilet No. 22, lequel Ilet est borné par les rues du Bassin, Constance, Edward et de l'Annonciation et désignés sur un plan de 29 lots de terre, dressé par C. F. Zimpel, député voyer de la Ville, le 9 Janvier 1833, par les numéros 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27 et 28.

Le Lot No. 5 mesure 25 pieds de face à la rue Annonciation, sur 147 pieds 4 pouces et 2 lignes de profondeur, entre les lignes parallèles.
Le Lot No. 6 att. au No. 5, et ayant les mêmes dims.
Le Lot No. 7 " " No. 6, " do do
Le Lot No. 8 " " No. 7, " do do
Le Lot No. 9 attenant au no. 8, mesure 26 pieds de face sur 120 pieds 9 pouces et 2 lignes de profondeur.
Le Lot No. 10 att. au No. 9, et ayant les mêmes dims.
Le Lot No. 11 " " No. 10, " do do
Le Lot No. 12 attenant au No. 11, et ferme l'encoignure des rues de l'Annonciation et du Bassin, mesurant 29 pieds 8 pouces et 2 lignes de face à la première rue, sur 120 pieds 9 pouces et 2 lign